

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : http://fsu48.fsu.fr/

*Elections professionnelles 2018 :
l'heure des choix fondamentaux est maintenant venue
pour toutes et tous*

Face à un gouvernement et des ministres qui remettent en cause le modèle social français longuement construit grâce aux luttes et aux idéaux progressistes, qui nient la capacité des organisations syndicales à pouvoir faire fonctionner un dialogue social efficace et constructif dans le cadre de la modernisation des fonctions publiques, qui idéalisent dans leur imaginaire de managers libéraux une société seulement faite d'individus désocialisés et dans laquelle l'individualisme serait promu au rang de valeur suprême, qui considèrent l'emploi public comme une charge et non comme un investissement sur l'avenir, qui attaquent régulièrement le principe fondamental de laïcité, qui considèrent que le tout marchand doit devenir la norme, qui s'attachent au statut des fonctionnaires pourtant protecteur pour tous les agents comme pour tous les usagers des services publics, qui remettent en cause le paritarisme et qui envisagent une réforme gravissime des retraites,

les militants et militantes de la FSU, candidats aux élections professionnelles 2018, localement, régionalement et nationalement, **sont et resteront** par leurs convictions, leur engagement au quotidien auprès des collègues sur les lieux de travail et dans les différents collectifs revendicatifs et forts de leur expérience dans le cadre des différentes instances où s'exerce le paritarisme, **des opposants résolus** aux actuels objectifs gouvernementaux nocifs pour les fonc-

tions publiques, les agents, leurs métiers et leurs missions.

Engagés au quotidien, combattifs toujours.

- Alors,
- ⇒ Pour la défense de nos métiers et de nos qualifications,
 - ⇒ Pour la défense efficace de notre Fonction publique et de nos statuts,
 - ⇒ Pour l'amélioration importante des nos rémunérations et pensions,
 - ⇒ Pour la mise en œuvre d'un plan de résorption de la précarité dans la Fonction publique,
 - ⇒ Pour le développement des services publics de proximité sur tous les territoires,
 - ⇒ Pour une autre politique éducative offrant espoirs et perspectives positives à toute notre jeunesse,
 - ⇒ Pour la défense efficace de tous les personnels,
 - ⇒ Pour défendre et faire fonctionner les CAP et les CHSCT,
 - ⇒ Pour défendre et promouvoir des idées progressistes de transformation sociale,
 - ⇒ Pour construire une société plus juste, plus protectrice et plus solidaire,

du 6 novembre au 6 décembre, conscient de tous ces enjeux, je vote pour les candidats FSU aux CT et je vote pour les candidats de chaque syndicat national de la FSU aux CAP et CCP.

Hervé FUMEL

Dispensé de timbrage
MENDE CT



DEPOSE LE 14/11/2018



Le 6 décembre,

**je vote
FSU!**

SOMMAIRE

P 2	DDT, CDEN
P 3 à 8	Encart Elections Pro EN
P 9	Lycées Professionnels
P 10	Actions du 12 Nov RH de proximité
P 11	OLL, Retraités, « Escroc »
P 12	Elections Pro

Masqué dans un "Programme d'Action Publique" (PAP) 2022, le gouvernement a pour objectif de supprimer 50 000 postes de fonctionnaires d'Etat. En parallèle des interventions médiatiques méprisantes pour le service public, le Premier Ministre a mis "En Marche" une consultation contrainte et forcée avec les territoires et leurs représentants, les préfets de région/département.

L'objectif est de rendre une copie démontrant le renforcement du rôle de l'Etat dans les territoires **en ne laissant aucune trace écrite aux OS et en ne parlant que des missions et non des effectifs.**

Sur le fond, les préfets ont fait des propositions unilatérales afin de renforcer le pouvoir préfectoral en prenant sous leur gestion par exemple les opérateurs de la police de l'environnement ou encore les secrétariats généraux des DDI. Concrètement cela se traduirait par la mise sous tutelle des missions de police environnementale (un bon PV est un PV qui n'existe pas !), ou la perte d'autonomie pour les DDI qui ne gèreraient plus leur RH ni leur budget.

Les préfets proposent également que l'on réfléchisse à la bidépartementalisation ou la certisation. En français

compréhensible, cela signifie qu'il y aurait une mutualisation entre département de compétences "rares", en clair des agents d'un département interviendraient sur d'autres. Il ne faut pas réfléchir longtemps pour imaginer les conditions de travail de ces agents ainsi que les conditions de management. L'exemple le plus connu de certisation correspond aux services des cartes grises : **une dématérialisation des procédures pour concentrer leur instructions dans certaines préfectures.** Il est illusoire de croire que cette proposition soit une réponse au rapprochement de l'administration et les citoyens.

Sur la forme, les préfets s'estiment chanceux d'avoir été consultés. C'est dire la confiance que l'on apporte à cette "consultation". Il est inimaginable de penser que les agents feront mieux et plus en étant moins nombreux. C'est bien là le problème. Tout ceci n'est qu'une mascarade pour afficher une consultation, **une pseudo-concertation des OS pour masquer la volonté politique de casser le service public.** Les préfets ont ordre de ne laisser aucune trace écrite aux OS, c'est dire le mépris du gouvernement pour les agents qui aiment leur travail, qui le défendent et qui se mobilisent.

Depuis 10 ans, les réformes du service public s'enchaînent à un rythme effréné et, supprimer des fonctionnaires et des services publics en Lozère, c'est supprimer rapidement près de 1% de la population, c'est supprimer un des gros poumons économique. Il faut le rappeler, **suite à la RGPP, c'est 60 fonctionnaires et leur famille qui ont dû quitter le territoire.** A ce jour les effectifs sont déjà au minimum du supportable.

Pour tenter d'influer sur le cours de l'histoire, l'intersyndicale FSU-CFDT-FO-UNSA de la DDT de la Lozère a demandé à sa direction de pouvoir échanger sur les propositions : le retour a été fait après que celles-ci eurent été rendues !

Seconde étape de pseudo-concertation, une présentation par Mme la Préfète de la Lozère de ses propositions après leur envoi au préfet de région.

Les représentants des personnels n'ont alors eu d'autre choix que d'écrire au préfet de région avant que celui-ci ne renvoie son avis au gouvernement. C'est donc ainsi que fonctionne la "concertation".

Stéphane LAULAIGNE

CDEN du 9 Novembre 2018

Ce long CDEN, encore trop peu fréquenté par les différents partenaires de l'école, a permis de faire un bilan des contions de rentrée 2018. Après la présentation des modifications du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires, un bilan de la réussite aux examens (taux toujours aussi bons en Lozère), de l'orientation post 3^e (baisse de 4% vers la voie GT par rapport à l'année précédente) et post 2^{nde} (baisse voie GT et baisse série S), de l'instruction par les familles (70 élèves concernés sur le département) ainsi que des évolutions

d'effectifs dans le premier degré (-97 de constat à constat) et le second degré (+66 en collège et SEGPA, -44 en lycées GT, -35 en LP et +12 en post bac), les questions d'actualité sont venues démontrer la **forte opposition entre les discours officiels et les positions défendues par les représentants des personnels FSU.**

Evaluations, réformes du lycée et du bac, DGH, situations difficiles dans certaines écoles, RH de proximité, gestion des moyens de fonctionnement des écoles ont été autant de sujets sur lesquels les élus FSU ont pu

démontrer toute la perspicacité et la précision de leurs analyses.

Concernant le devenir du collège de Vialas, il a été acquis le principe de tenue d'un groupe de travail, émanation du CDEN, à son sujet.

Pour lire les analyses FSU sur les situations et enjeux locaux et nationaux, voir la déclaration préalable de la FSU Lozère sur notre site départemental: <https://fsu48.fsu.fr/cden-lozere9-novembre-2018/>

Hervé FUMEL

Dans un précédent article, nous vous présentions les grands axes de la réforme de la voie professionnelle qui faisaient suite au rapport Calvez-Marcon. Pour rappel, il s'agissait de la refonte de la voie professionnelle en formation initiale avec de nouvelles grilles horaires incluant de nouveaux dispositifs (co-enseignements, chef d'œuvre...), mise en place de classes de seconde par champs professionnels, développement de l'alternance dans les LP avec l'ouverture de section d'apprentissage, mixité des publics, choix différenciés en terminale suivant l'objectif post-bac d'insertion dans le milieu du travail ou de poursuite d'étude...

Des changements majeurs donc, mais jusqu'à fin septembre, aucune négociation ni aucun document de travail n'ont été fournis aux partenaires sociaux. Courant septembre, une inter-syndicale permet enfin une première rencontre (mais toujours pas de document de travail ou de négociation à l'ordre du jour).

Suite à la journée d'action du 27 septembre dans les lycées professionnels, le gouvernement demande aux organisations syndicales de faire des propositions... mais toujours pas de négociations !!

La réforme, qui n'est absolument pas aboutie, doit pourtant être mise en place à la rentrée 2019 pour les classes de secondes CAP et BAC PRO.

Revenons avec plus de précisions sur plusieurs dispositifs qui font donc leurs apparitions et qui soulèvent de nombreuses questions/ inquiétudes !

- **La co-intervention** : elle associe un enseignant de matière professionnelle et de français d'une part ainsi qu'un enseignant de matière professionnelle et de math en CAP et en Bac Pro. En CAP, ce dispositif représente la moitié du volume horaire de l'enseignement des mathématiques ! Le volume horaire attribué à ce co-enseignement varie suivant le diplôme et le niveau de la classe. Les deux professeurs doivent intervenir ensemble dans la classe, sachant qu'aucun programme ne cadre l'enseignement. Ceci impliquera donc un temps de concertation important entre enseignant.
- **Le chef d'œuvre** (ou comment imposer une démarche pédagogique) : il en est question en 1^{ère} et Tle de bac pro mais également sur les deux années de CAP. Mais encore une fois, aucun texte de cadrage pour le moment. Là aussi, une approche pluridisciplinaire est prévue. (En co-intervention ? Avec quelle répartition horaire entre enseignement généraux et professionnels ?)
- Trois heures seront destinées à de « la consolidation », de l'AP et à de la préparation à l'orientation... Avec quel(s) enseignant(s) ? Quelle organisation ?

Gageons que nos IPR seront sollicités pour nous fournir des pistes pour le contenu de la co-intervention ainsi que pour l'encadrement du chef-d'œuvre ! (Quid d'un chef d'œuvre en Accompagnement Soins et Services à la Personne)

Si la plupart des questions soulevées par cette nouvelle organisation reste sans réponse, on peut par contre être sûr des conséquences horaires de cette réforme.

En CAP, la perte horaire est de 1,5h à 4h suivant les spécialités.

En bac pro, la perte sur une année scolaire est de 3,5h à 4,5h. L'enseignement professionnel perd 4,5 % environ de son volume mais intègre de nouveaux dispositifs : co-intervention, chef d'œuvre (**à voir ce qui reste de « professionnel » dans ces dispositifs**). L'enseignement général perd quant à lui un peu moins de 8 % mais avec d'importants écarts suivant les disciplines (la LV2 et les sciences perdant 25 % de leur temps d'enseignement).

Pour compenser ces heures, le gouvernement met en avant l'augmentation du calcul du volume complémentaire alloué aux établissements. Mais celui-ci devra-t-il aussi financer en plus du dédoublement des classes, le dédoublement de la co-intervention ainsi que celui de l'encadrement pluridisciplinaire du chef-d'œuvre ?

Pour parfaire le tableau, quelques mots sur les « familles de métiers ». La réforme propose d'organiser la seconde professionnelle en famille de métiers. Cela signifie que les élèves d'une même famille de métier seront regroupés dans une même classe et découvriront tout au long de l'année de seconde toutes les spécialités associées à leur famille présentes sur le plateau technique du LP. Douze familles sont prévues, trois pour le moment sont définies. Cette organisation impacte fortement l'enseignement professionnel de la classe de seconde. En effet, **après la perte sèche d'une année avec le passage du bac pro 4 ans au bac pro 3 ans, c'est à nouveau une sérieuse entaille dans la formation professionnelle de nos élèves**. Lors de l'année de seconde ils ne feront que survoler leur futur métier et **il ne restera plus que 2 années de réelle formation professionnelle !** Mais, à l'issue de cette seconde, le but du gouvernement n'est-il pas d'orienter les meilleurs vers l'apprentissage avec 50% de leur formation en entreprise??

Heureusement que les IG planchent sur les grilles de compétences pour encadrer les nouveaux référentiels qui devraient sortir.... courant de l'été 2019 ???

La 3^{ème} Prépa Pro est aussi sur « le grill » avec une évolution des périodes de stages (et un changement de dénomination en 3 PEP (Préparatoire à l'Enseignement Professionnel))

Ne nous y trompons pas, la diminution des horaires en classes de bac pro et de CAP est un des points clefs de la réforme : la réforme de la voie professionnelle scolaire participera ainsi à la baisse du nombre d'emplois dans la fonction publique d'état.

Laurent CALMELS

Les réformes Blanquer, les suppressions de postes d'enseignants (dans le second degré et dans l'enseignement agricole) et d'administratifs, le manque de moyens pour réaliser les dédoublements en éducation prioritaire et la scolarisation dès 3 ans dans le premier degré, les conditions de travail dégradées et plus généralement l'école de la défiance et son orientation ultra libérale, à la veille du vote budgétaire 2019, ont motivé une journée d'action éducation fédérant nationalement la totalité des organisations syndicales de ce secteur. En Lozère, aux côtés de la FSU, l'UNSA éducation, la CGT éduc'action, le SNEC CFTC et Solidaires ont cosigné un tract unitaire.

Avec des taux de participation oscillant entre 50 % dans les lycées et 25 à 30 % dans les écoles et collèges lozériens, la manifestation du lundi 12 novembre

a réuni dans les rues de Mende 120 à 150 personnes dont une majorité de militants, de syndiqués et sympathisants FSU.

A l'issue de cette journée d'action, des représentants FSU, CGT éduc'action, UNSA éducation et SNEC CFTC ont été reçus en audience par le DASEN à 19h30. Ce dernier a sacrifié au « dialogue social » avec un discours convenu, relayant une fois de plus le projet ministériel et académique pour l'Ecole. Pour sa part la FSU s'est attachée à mettre en avant ses mandats pour une école, outil de démocratisation et d'émancipation, avec l'ambition de la réussite pour tous à l'opposé de la politique éducative engagée par ce ministère et ce gouvernement, visant lui la simple reproduction des élites.

Nous avons clos l'audience en informant le DASEN du **dépôt d'une**

alerte sociale départementale FSU pour dénoncer des situations de travail constituant des facteurs de risques psychosociaux résultant de la remise en cause de valeurs fondamentales à l'exercice de la profession d'enseignant.

Comme prévu par la loi cadrant le dialogue social, **le DASEN devra recevoir et répondre aux motifs de cette alerte sociale lors d'une négociation préalable et rendre publiques les conclusions de cette entrevue.**

Nathalie PERRET



Conseillers en RH (ressources humaines) de proximité : une usine à gaz pas anodine du tout.

Un appel à candidature académique ouvert aux enseignants du premier ou second degré, aux personnels administratifs de catégorie A, aux psychologues de l'éducation nationale ou du travail, publié dans les boîtes mails pros lozériennes le mardi 11 septembre dans le second degré et le mercredi 12 après midi pour le premier degré pour un dépôt de candidature le lundi 17 septembre suivant et une prise de fonction le 1er octobre, voilà une affaire rondement menée !

Creusons un peu la fiche de poste : la rectrice de l'académie de Montpellier a décidé une expérimentation de la gestion des ressources humaines de proximité dans les seuls départements de la Lozère et du Gard avec la création d'Equipe Mobile de Ressources Humaines de Proximité (EMRHP) à raison de respectivement deux demi emplois pour notre département , aujourd'hui optimisés en deux temps pleins, et 3 emplois à temps plein pour notre voisin.

En Lozère 4 candidatures : trois PE lozériennes et une professeure du second degré de l'Hérault. Ont été retenues les candidatures de Elodie Peyre titulaire remplaçante à Chabrils et Céline Martinez adjointe à la Coustarade à Marvejols.

Selon la fiche de poste l'objectif est de « mieux répondre aux attentes et besoins des personnels » (*bienveillance, bienveillance*)

Les missions de ces « équipes (deux

membres) inter-catégorielles (deux PE) et pluri-professionnelles » seront « d'accompagner les personnels, anticiper et gérer des situations de crise, établir localement des liens et animer des réseaux professionnels auprès des employeurs locaux »... Ni plus ni moins!!! Mais soyons rassurés-es, les 5 personnels recrutés sur ces postes à profil dans les deux départements ont bénéficié d'une semaine de formation !

Quelques réflexions pour accompagner la votre :

Quid de la DRHE et des équipes de circonscription?

Quid des CHSCT dont la plupart des missions se retrouvent sur cette fiche de poste mais à qui l'administration accorde si difficilement sa légitime place dans la gestion des situations de RH ?

Quid de la neutralité de ces personnels placés sous l'autorité hiérarchique de la secrétaire générale adjointe du rectorat et l'autorité fonctionnelle du DASEN ?

Sur quelles bases et avec quelle légitimité deux enseignants, quand bien même ils auraient été missionnés en tant que membres de l'EMRHP pourront-ils contribuer « à la détection et à la constitution de viviers de compétences et de potentiels »? Idem pour la réalisation de processus de gestion de ressources humaines ou de diagnostics RH ?

Comment accueillir que « l' EMRHP ne pourra répondre à une situation de difficul-

té RH individuelle et/ou collective » que sur « saisine des chefs d'établissement, des corps d'inspection ou de l'autorité académique »...? Et les petits personnels?

Pour notre organisation syndicale, c'est tout simplement évincer les représentants des personnels, la fin de l'analyse des situations dans un cadre paritaire interdisant ainsi une remédiation collective sans pour autant que l'Etat ne donne les moyens à des dispositifs qui existent déjà pour accompagner des personnels en situation fragile ou en rupture totale. Les RH de proximité ne pourront occulter ni la réalité indécente du nombre insuffisant de postes adaptés, d'allègement de services etc...ni la situation inacceptable de la médecine de prévention de ces deux départements : inexistante, indigne du service public de l'Education Nationale

Ah oui! un petit détail : aucun moyen n'a été attribué au département par la rectrice pour ces créations et donc ce sont, encore, sur des moyens propres du premier degré que ceux-ci ont vu le jour, au détriment des moyens de remplacement dans les écoles ou de la formation continue ou d'une ouverture à Prunières.

Bien sûr comme toute expérimentation, nul doute que celle-ci donnera lieu à un bilan qui ne manquera pas de d'être publié...A suivre , et vous pouvez nous faire confiance : nous allons suivre.

Nathalie PERRET

Observatoire de la laïcité de Lozère



Assemblée générale 2018 de l'Observatoire de la laïcité de Lozère
Rassemblement à l'Arbre de la Laïcité
samedi 8 décembre 2018

début des travaux à 9 heures 30,
au Centre FOL de Bec de Jeu à BALSIEGES.

L'Assemblée générale sera suivie à midi, sur place, d'un repas amical auquel sont conviés, outre les membres de l'OLL, tous les amis de la laïcité.

Rassemblement à MENDE devant l'Arbre de la Laïcité
avec la participation de la chorale des Hussards de la République.
à 15 heures.

Escroc...

Mot affectueux utilisé par certains retraités pour s'adresser au Président de la République (actuel). La vigueur du vocabulaire s'expliquerait dit-on par l'accumulation de mesures d'appauvrissement touchant la catégorie au bénéfice de catégories beaucoup plus favorisées. Les observateurs s'accordent sur le fait qu'elle s'explique aussi par le mépris avec lequel l'intéressé a traité les demandes des retraités, les considérant comme des "variables d'ajustement".

On en sourit. Mais la colère qui monte, y compris parmi ceux qui n'ont jamais milité (nombreux pendant les dernières manif) risque d'exploser le jour où ils prendront pleinement conscience que derrière des prélèvements financiers se cache une profonde contre-révolution sociale. **La pension, ou ce qu'il en reste, ne serait plus un salaire continué et l'expression majeure de la solidarité inter-générationnelle, mais une "allocation" dépendant du bon vouloir du prince.**

Pour les agents relevant du code des pensions (fonctionnaires d'Etat) l'atteinte est plus grave encore. Remettre en cause ce code, c'est affaiblir le statut de fonctionnaire et donc le Service Public. Ce qui est bien un des objectifs inavoués mais essentiels du pouvoir...

Au-delà de l'appauvrissement, parfois dramatique, d'une partie de la population âgée, il s'agit bien d'un recul social et politique qui ne prendra réellement toute son ampleur que dans la réforme générale des retraites pensée selon les mêmes principes d'individualisme et d'affaiblissement des solidarités. Pour le Pouvoir, les retraités d'aujourd'hui sont l'objet d'un test politique : jusqu'où peut-il aller ? Pour nous, et en particulier pour les actifs, leur situation doit constituer un révélateur : **qu'est-ce qui nous attend demain si nous laissons faire ?** Ceci doit aussi être une motivation pour agir dès maintenant...

C'est dire s'il ne faut pas dissocier les problèmes des retraités et des actifs et ne pas réduire la question des retraites à sa seule dimension financière... même si c'est la plus douloureuse dans l'immédiat ! La retraite et les postes c'est le même sujet, le même combat.

Daniel BARLET

Dernière Minute.....Communiqué du « groupe des 9 »

A partir de la deuxième quinzaine de novembre : « pas une semaine sans initiatives », tel est le mot d'ordre retenu

Action des retraités du 18 Octobre

Le 18 octobre, ce sont près de 150 retraités qui ont manifesté dans les rues de Mende à l'appel de 15 organisations. Ils ont porté une motion avec leurs revendications au sénateur, au député et à la préfecture. La présence de retraités que l'on ne voit pas habituellement dans les manifestations montrait l'ampleur de la réaction face à l'injustice des mesures gouvernementales.

Les retraités, comme de plus en plus de citoyens d'ailleurs, se rendent compte que ce sont toujours les mêmes qui sont mis à contribution pour compenser la baisse des cotisations patronales, la fin de l'impôt de solidarité sur la fortune et tous ces plans qui ne créent pas d'emplois mais qui réjouissent les actionnaires.

Sandrine BAUMLE

En parallèle des élections concernant l'Education Nationale, d'autres secteurs de la Fonction Publique du département seront concernés par ces élections professionnelles.

Conseil Régional

Je suis fonctionnaire territorial, agent du Conseil Régional Occitanie, je vote pour les listes présentées par le SNUter-FSU



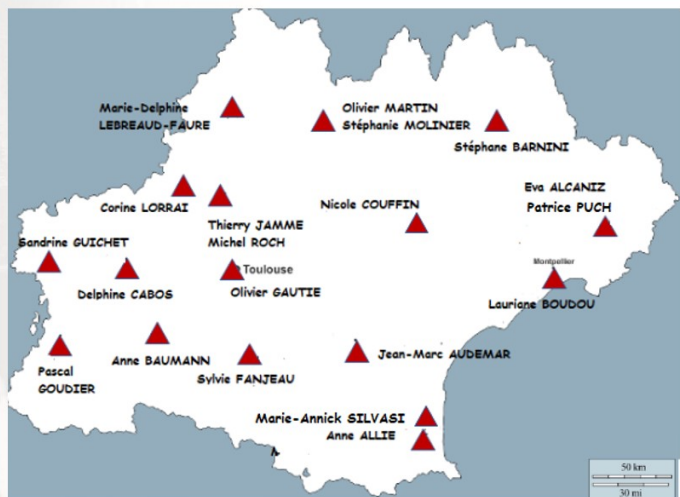
	NOM	Prénom	Sexe	AFFECTATION	VILLE
1	DOUMERC	THIERRY	H	Lycée BOURDELLE	MONTAUBAN
2	BADRIGNANS	THIERRY	H	Lycée J. LURÇAT	PERPIGNAN
3	BEAUDET	BRIGITTE	F	Lycée P. MENDES-FRANCE	VIC EN BIGORRE
4	DJABELKHIR	YASMINA	F	Lycée Agri. M. LUTHER KING	NARBONNE
5	LAVIALE	THIERRY	H	Lycée BOURDELLE	MONTAUBAN
6	PICOLE	SANDRINE	F	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
7	SERRES	DAVID	H	Lycée Des ARENES	TOULOUSE
8	BERNI	ALEXANDRA	F	Lycée HENRI IV	BEZIERS
9	BATALLA	SERGE	H	Lycée J. RUFFIE	LIMOUX
10	PARISSE	JEAN FRANCOIS	H	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
11	LESTANG	LUCETTE	F	Lycée E. PEYTAVIN	MEUDE
12	DJABELKHIR	BOUMEDIENNE	H	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
13	BRO	FLORENCE	F	Lycée A. MONTEIL	RODEZ
14	MAUGARD	EVELYNE	F	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
15	VALETTE	MAGALIE	F	Lycée J. VALLOT	LODEVE
16	ALCOUFFE	ESTELLE	F	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
17	MEYNIER	STEPHANE	H	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
18	MAZA	CECILE	F	Lycée Mal SOULT	MAZAMET
19	BIHOUEE	GWENNALLE	F	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
20	LARREY	JOSEPH	H	Lycée M. CURIE	TARBES
21	CHITACHEN	SABRINA	F	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
22	MARTY	BARBARA	F	Lycée BOURDELLE	MONTAUBAN
23	PAUCOD	LUDOVIC	H	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
24	ZEHNATI	VANESSA	F	Lycée J. PREVERT	ALES
25	BAHIA	MYRIAM	F	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
26	CAZARD	FRANCE	H	Lycée CHAMPOLLION	FIGEAC
27	RABIER	France	F	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
28	PARAIRE	JEAN JACQUES	H	Lycée Agri. P.P RIQUET	CASTELNAUDARY
29	IMBS	CECILIA	F	Lycée BOURDELLE	MONTAUBAN
30	LEGIER	NICOLAS	H	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
31	KLEIN	JEAN MARC	H	Lycée G. MONNERVILLE	CAHORS
32	SAADI	BAYA	F	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
33	COGOLUEGNES	SABINE	F	Lycée J-A CHAPTAL	MEUDE
34	BELLOUFI	NASSER	H	Lycée L. MICHEL	NARBONNE
35	DE ROLAND	JEAN JACQUES	H	Lycée A. DAUDET	NIMES
36	BOUYACOUB	MALIKA	F	Lycée L. MICHEL	NARBONNE

Enseignement Agricole

Je suis agent de l'Etablissement Public Local de l'Enseignement Agricole Public du département (lycées, CFA, CFPPA), je vote pour les listes présentées par le SNETAP-FSU



Des candidat.es présent.es sur tout le territoire



DDT, DDCSPP, Parc des Cévennes, ...

Dans les autres services, où seront organisées des élections sur sigle, un seul réflexe,....

Élections professionnelles 2018

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN